

Date de séance : 21 septembre 2026
Date de convocation : 14 septembre 2026
Date d'affichage : 14 septembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Présents : 23
Suffrages exprimés : 26

L'an deux mille vingt-six,
Le 21 septembre à vingt heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué,
s'est réuni en Mairie sous la présidence de
Monsieur Yann PERRON, Maire,

Présents : Mmes Mélanie FAIVRE, Tinaïck HELARY, Marie LATORRE, Néné DIARRA, Emma LORY, Annie CHARPENTIER, Laura ANTOLINI, Angélique STULMULLER, Alexandra RAVÉ, Angélique DARLAVOIX
MM. Yann PERRON, Sébastien COUVET, Jackie SCHINZEL, Jean-François BRICOURT, Sébastien DRAY, Rhamid HACHEMI, Matthieu DASSE, Baptiste DEROUALLIERE, Nicolas LOISON, Cédric BARTH, Jean LEMAIRE, Jean-François MARIANI

Procurations : M. Pascal ZANDOTTI à M. Cédric BARTH
Mme Marie-José DE CARVALHO à Mme Mélanie FAIVRE
Mme Christine PRÉAUD à M. Yann PERRON
M. Alexandre KARAA à Mme DARLAVOIX

Absents : Mme Astrid CHAPELET
M. Jean-Marc BEBEL
Mme Djamila YAKIL

Formant la majorité des membres en exercice

Secrétaire de séance : Mme Mélanie FAIVRE

N°2651

Objet : Décision Modificative n° 1 sur le budget de la ville

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2622 en date du 24 avril 2026 approuvant le budget primitif 2026 pour le budget de la ville,

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster les enveloppes du BP 2026, en dépenses et en recettes

CONSIDERANT le tableau ci-annexé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

A la Majorité, par 21 Voix Pour et 5 Voix Contres (M. LEMAIRE, M. MARIANNI, M. KARAA, Mme DARLAVOIX, Mme RAVÉ)

ADOpte la décision modificative n° 1 sur le budget de la ville comme proposée en annexe.

Certifié exécutoire après envoi au contrôle de l'égalité et affichage le 15.09.2026

Délai de recours : 2 mois à compter de la date de publication

Voie de recours : Tribunal Administratif de Versailles (articles R.421-1 et R.421-5 du Code de Justice Administrative)

Pour copie conforme
Le Maire,
Yann PERRON



Pour copie conforme
La secrétaire de séance,
Mélanie FAIVRE



REÇU EN PREFECTURE

le 25/09/2026

Application agréée E-legalite.com